

RÉSUMÉ DU PROJET DE RECHERCHE

Francine d'Ortun, Ph.D., professeure et responsable du
DESS en andragogie, Université du Québec en Outaouais

Titre : Relevés des pratiques de travailleurs et d'employeurs et des tractations travailleurs-employeurs visant la reconnaissance de compétences acquises par l'autoformation.

Problématique : Ce projet cible un dispositif qui ne semble pas avoir fait l'objet d'études par le PSRA, soit l'autoformation. Peu de choses sont connues sur les motivations des travailleurs à apprendre par eux-mêmes, sur leurs stratégies pour défendre ces compétences ou sur les embûches que rencontrent les employeurs pour reconnaître ces compétences par exemple au moment d'embaucher ou d'octroyer une promotion. Comment les adultes apprennent-ils au travail en dehors des formations formelles? Plusieurs études valident la présence de tels apprentissages informels en milieu de travail. Par contre, la reconnaissance de ces apprentissages pose plusieurs problèmes.

Question, sous-questions et objectifs : À la fin de cette recherche, nous souhaitons apporter des réponses documentées à ces questions: Question: Quelles sont les pratiques de travailleurs et d'employeurs et les tractations travailleurs-employeurs en vue de la reconnaissance de compétences acquises par l'autoformation? Sous-questions: 1-Quels sont les motifs, les objets et les stratégies d'autoformation des travailleurs pour développer leurs compétences en emploi?, 2-Quelles pratiques développent-ils en vue de la reconnaissance des compétences acquises par l'autoformation?, 3- Quelles sont les pratiques des employeurs en vue de reconnaître les compétences des travailleurs qui découlent d'autoformations?, 4- Quelles sont les tractations travailleurs-employeurs en vue de reconnaître les compétences ainsi développées?, 5-Quelles sont les obstacles à la reconnaissance de ces compétences?, 6-Quel accompagnement identifient-ils pour favoriser la reconnaissance des compétences acquises par l'autoformation? Objectifs: 1-Identifier les motifs, les objets et les stratégies d'autoformation, 2-Décrire et analyser les pratiques de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre développées par l'autoformation, 3-Qualifier la nature des tractations travailleurs-employeurs en vue de reconnaître les compétences acquises par l'autoformation, 4-Identifier les besoins en accompagnement dans le cadre d'un processus de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre développées par l'autoformation.

Méthode : la production d'une synthèse bibliographique, des entretiens (55 travailleurs, 5 représentants syndicaux, 20 employeurs : N : 80) issus de 10 entreprises de tailles et de secteurs variés, certaines à haute teneur technologique et certaines non syndiquées. Données d'entretiens traités par AtlasTI, analysées au regard des facteurs favorables à l'autoformation en entreprise, des caractéristiques individuelles et organisationnelles.

Résultats attendus et retombées prévisibles : des pratiques et des besoins susceptibles de trouver écho à l'intérieur de la Loi sur les compétences, et de servir les employeurs soucieux de (re)connaître les compétences en action dans leur entreprise nonobstant le dispositif par lequel elles sont acquises, et de servir les travailleurs préoccupés par leur formation continue et leur employabilité.

Montant demandé : 138,056 \$

Durée : Août 2009-août 2011.